

L'honorable Allister Grosart: Honorables sénateurs, je prends la parole pour appuyer l'attitude adoptée par mon leader, le sénateur Flynn. Il a dit que les gens de ce côté-ci formuleraient sûrement d'autres observations d'ordre général, et je profite de l'occasion pour donner suite à sa suggestion.

Les honorables sénateurs se rendent compte, après avoir lu le bill et entendu le brillant exposé du sénateur Hayden, qu'il s'agit d'un bill tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Il importe de le signaler, car il s'agit là simplement d'une des nombreuses tentatives en vue de régler quelques-uns des nombreux problèmes économiques pressants auxquels les Canadiens doivent faire face aujourd'hui—problèmes liés à la création et au maintien des emplois, à la lente expansion de l'industrie secondaire, et à la menace croissante de la concurrence internationale tant sur les marchés étrangers que sur le marché canadien.

Afin d'envisager ce bill dans la perspective qui convient, il est juste de reconnaître que le ministre des Finances a parlé de la mesure connexe à laquelle ce bill est étroitement lié—la dépréciation rapide de l'outillage et de l'équipement dans le cas des industries d'un secteur très étroit, défini comme étant celui de la fabrication et de la transformation. Cela dit, il importe de tenir ce bill pour plus qu'une simple modification apportée à la loi de l'impôt sur le revenu. Il est important de le placer dans son contexte général—un aspect du bill que le rapport du comité n'a pas tellement fait valoir, pour la bonne raison, bien sûr, que le ministre n'y était pas et que l'on n'a pas abordé les plus grandes questions de politique, la question de savoir où il s'insère dans la politique économique générale de l'avenir immédiat eu égard aux problèmes que nous rencontrons.

Je me propose donc de faire mes observations sous deux grandes rubriques. Tout d'abord, il est important de parler de ce qu'apporte et de ce que n'apporte pas le bill, ensuite de débattre ses chances de succès, puis enfin, d'en discuter en tenant compte de la réaction au programme DISC et à d'autres mesures économiques et d'encouragement des États-Unis, d'attirer l'attention sur certaines contradictions politiques qui me semblent inhérentes à la conception du bill et finalement de proposer une autre possibilité ou une approche complémentaire pour ces mêmes problèmes.

Le bill traite exclusivement d'un domaine assez restreint de l'économie, c'est-à-dire des profits des sociétés engagées dans les industries de fabrication et de transformation au Canada et que le projet de loi définit ou ne définit pas. Le sénateur Hayden en a parlé hier soir et il a dit qu'il n'y avait pas de définition générale de la fabrication et de la transformation mais que certaines exemptions négatives la circonscrivaient sensiblement. Dans ce domaine particulier, l'impôt sur le revenu des sociétés a été diminué: dans le cas des grandes sociétés, de 49 à 40 p. 100, dans celui des petites sociétés, de 25 à 20 p. 100. Bien sûr, il s'agit de l'année en cours. En réalité, la réduction se fera, au cours des années suivantes, à des niveaux inférieurs: 48, 47 et 46 p. 100, conformément à l'ancienne loi. L'important est que la règle des 49 p. 100 d'impôt des sociétés s'applique à la majorité des sociétés canadiennes.

Sont exclues les industries primaires—et, une fois de plus, le sénateur Hayden a expliqué hier soir que la principale raison qui a été donnée, c'est que la loi actuelle est déjà assez généreuse du point de vue des déductions et des exemptions fiscales accordées à certaines des industries primaires.

[L'honorable M. Flynn.]

L'application de ce bill ne vise absolument pas le secteur tertiaire, qui assure environ 60 p. 100 de tout l'emploi au Canada.

Il y a une exemption qui m'a surpris, l'industrie du bâtiment, que l'on ne peut guère, à bien des titres, décrire comme une industrie primaire, mais qui, pour diverses raisons, a été exclue. On pourrait peut-être s'en repentir. Il y a d'autres exclusions—le transport et les services publics, dans certains cas.

Honorables sénateurs, à quoi tout cela rime-t-il, en somme? Les chiffres les plus exacts que j'ai vus indiquaient que probablement 40 p. 100 environ de tous les montants imposables des sociétés bénéficieront de ces nouveaux taux d'imposition, soit un secteur appréciable de notre économie. Les chiffres du ministre indiquent qu'à peu près 5 p. 100 de l'exemption s'appliqueront aux petites entreprises, où la réduction est actuellement de 20 p. 100, et quelque 35 p. 100 aux plus importantes.

Le bill comporte une lacune: il ne fait pas bénéficier exclusivement l'industrie canadienne de ses avantages. Peut-être est-ce grave, peut-être pas. Peut-être pourrait-on y remédier, peut-être pas. Il demeure que 60 p. 100 de la totalité des réductions fiscales qu'accordera ce bill profiteront à des sociétés américaines. Je ne mets pas en doute ces chiffres, car ils viennent du ministre lui-même.

Je ne suis pas de ceux qui préconisent qu'au Canada nous devrions exclure des sociétés des avantages fiscaux ou autres simplement parce qu'elles sont la propriété d'intérêts américains. Mais il est important de s'en souvenir lorsqu'on considère le succès ou l'échec éventuels de ce projet de loi.

Les limites s'expliquent principalement par certaines considérations philosophiques. L'une d'elles concerne la concurrence internationale. Le bill stipule ce que le ministre a aussi souligné très clairement, c'est-à-dire que la raison d'être du bill réside dans le fait d'une forte concurrence internationale en divers domaines.

Ce que ce bill coûtera au Trésor fédéral semble devoir s'établir à environ 250 millions de dollars, ce qui, sur un budget de 20 milliards de dollars, n'est peut-être pas considérable. On a estimé que ce qu'il en coûtera au total pour accorder ces avantages à toutes les sociétés établies au Canada, pour cette année et les années à venir, se chiffrera entre 1,2 et 1,25 milliard annuellement. Je me suis demandé si cela n'aurait pas été une attitude plus audacieuse que celle que l'on a adoptée; 1,2 milliard constitue un fort montant d'argent, mais dans un domaine où nous semblons avoir accordé plus d'importance aux mesures concernant la distribution des richesses plutôt que leur production, je conçois que l'on puisse justifier la nécessité de cette très importante mesure d'encouragement à l'ensemble de l'industrie privée canadienne, même s'il en coûtait 1,2 milliard de dollars par an au trésor fédéral. C'est peut-être une des chances, ou un des espoirs devrais-je dire, de réussite.

● (1440)

L'histoire pourrait considérer ce bill comme un jalon économique. Il est possible—je ne dis pas probable, mais possible qu'il s'avère un jalon sur la mauvaise voie. Je dirai tantôt ce qui me le fait penser. Toutefois, le grand espoir du ministre, c'est naturellement que cette mesure puisse maintenir et améliorer le niveau de l'emploi au Canada. On espère qu'il maintiendra les deux millions d'emplois directement reliés à nos industries de fabrication et de transformation, et peut-être deux autres millions d'emplois qui découlent indirectement de leurs activités. L'un de nos principaux problèmes actuellement, c'est le